

Appel à proposition de la Commission européenne

<p>Initiatives conjointes de clusters (EUROCLUSTERS) pour la relance de l'Europe</p> <p>SMP – COSME – 2024 – CLUSTER – 01</p> <p>Références légales : règlements EU 2023/1781 (Semi-conducteurs) – 2024/1252 (matières premières critiques) – 2024/1735 (industrie zéro émission).</p> <p>Mots-clés : PME – chaînes de valeurs – pôles et clusters – autonomie stratégique - innovation</p>	
Titre	Initiatives conjointes de clusters (EUROCLUSTERS) pour la relance de l'Europe
Objet	<p>L'appel de la Commission se situe dans le cadre des trois règlements mentionnés et du renforcement du marché unique. Il vise à renforcer la résilience des économies, l'autonomie stratégique de l'Europe à travers la promotion d'innovations soutenant la transition verte et digitale.</p> <p>Dans le contexte des Euroclusters encouragés par l'Union, l'appel cible des écosystèmes situés sur un territoire donné. Il s'agit d'aider les organisations et leurs membres à renforcer leurs interconnexions et à collaborer et surmonter les défis par l'innovation.</p> <p>Il s'agit d'un financement en cascade dont le public final est celui des PME. Ces dernières doivent recueillir 75% du financement global avec un maximum de 60.000 EUR par entreprise. Les propositions devront dès lors clairement définir : quelles PME ? La raison du besoin de financement, le type de support proposé, les conditions de participation, une liste exhaustive des activités envisagées, la stratégie de levée des fonds privés et la stratégie vis-à-vis des PME notamment à travers le réseau E.E.N.</p> <p>Les appels aux PME doivent être publiés sur au moins une plateforme dédiée, à savoir : la plateforme collaborative européenne pour des clusters, le réseau E.E.N. ; le portail des financements et appels d'offres, le site de l'EUROCLUSTER s'il existe ou les réseaux sociaux des EUROCLUSTERS ;</p> <p>L'appel décrit des indicateurs de performance à respecter. Il reprend des activités prioritaires obligatoires (soutien à l'innovation ayant pour effet la réduction de la dépendance et l'implémentation de processus innovants, stratégie de communication), et des activités optionnelles dont quelques exemples sont cités de manière non exhaustive.</p>
Publics cibles	Pôles de compétitivité et clusters, PME
Ouverture	15 octobre 2024
Fermeture	5 février 2025
Délivrables	Processus d'innovation renforçant l'autonomie stratégique et les chaînes de valeurs ainsi que stratégie de communication – dissémination.

Eligibles	<p>Sont éligibles : les consortiums (EUROCLUSTERS) d'au moins 3 clusters / pôles ou réseaux de clusters actifs dans au moins 3 Etats membres. Au moins la moitié de chaque consortium doit être une organisation de clusters inscrite dans l'ECCP (annexe 5 de la partie B). Au moins un des partenaires doit être établi dans une région moins développée telle que définie dans le règlement sur la politique de cohésion.</p> <p>La capacité opérationnelle des EUROCLUSTERS doit être démontrée.</p>
Conditions spécifiques	<p>Les propositions doivent être soumises électroniquement. La partie B doit décrire techniquement le dossier. Les annexes doivent reprendre un budget détaillé.</p> <p>Tous les bénéficiaires doivent être inscrits au registre des participants.</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Relevance : clarté et cohérence avec les objectifs de l'appel, capacité réelle à améliorer la relance économique et sociale des PME. • Qualité : design et implémentation et projet / qualité de l'équipe et des accords de coopération. • Impact : crédibilité du projet
Evaluation minimale	<p>Relevance : min 16/30 Qualité : ⇒ Design : min 16/30 ⇒ Equipe et accords : min 6 / 10 Impact : min 16/30 Score total : min. 70/100</p>
Type de financement et montant maximum	<p>Subvention d'environ 2.625.000 EUR pour un budget total de 42 millions, dont 25% est dédié aux activités conjointes et 75% aux PME (avec un maximum de 60.000 EUR par PME).</p>